

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la convocation du 29 septembre 2023
le Conseil d'Administration s'est réuni le 3 octobre 2023
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE , Mme TAVARD , Mme AMBROIS , Mme HERY , M. FRANCOISE , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudrée)

Excusés :

Mme GRUNEWALD , Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. LEFEBVRE (Femmes)

Absents donnant procuration :

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), M. LEPOITTEVIN (mandataire : Mme TAVARD), Mme LE POITTEVIN (mandataire : Mme AMBROIS), M. LUCAS (FNATH) (mandataire : Mme THEVENY)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2023_128

Approbation de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens entre le Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin et l'association EPISODE - Modification

Par délibération n°2023-053 du 15 mai 2023, le Conseil d'Administration a approuvé la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens entre le Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin portant sur le partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cherbourg-en-Cotentin et l'association EPISODE (issue de la fusion des associations Groupement d'Alimentation Familiale et CADDY) visant à la distribution de produits alimentaires et d'hygiène aux publics en difficulté de la commune d'Équeurdreville-Hainneville.

Du fait du changement quant à la mise à disposition d'un agent et à la durée de la convention, des modifications sont à apporter aux articles suivants :

- de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens :
- Article 2 - ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES / Des moyens humains : "20h par mois" est remplacé par "**19h par semaine**",
- Article 3 - DURÉE DE LA CONVENTION : la phrase existante est remplacée par "La présente convention est conclue pour une période de **3 ans** à compter du 1^{er} janvier 2023, renouvelable par tacite sans toutefois excéder **6 ans au total**."
- Article 6 - JUSTIFICATIFS : il est rajouté à cet article : "Tout document au rapport relatif au fonctionnement et à la structure."
- de la Convention de mise à disposition de l'agent à l'association EPISODE :
- Article 2 : « 20h par mois » est remplacé par « **19h par semaine** », et les mots « le mardi matin » sont supprimés,
- Article 4 : la présente convention est acceptée du 1^{er} **septembre** au 31 décembre 2025.

Les autres articles, notamment l'article concernant le versement d'une subvention de fonctionnement de 70 000 € pour l'année 2023, restent identiques, tout comme l'annexe « Convention de mise à disposition des locaux ».

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le



ID : 050-200056885-20231006-DELI_2023_128-DE

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cherbourg-en-Cotentin à signer l'avenant n°1 la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens avec l'association EPISODE, ainsi que les annexes de mise à disposition du personnel.

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL

PJ : 2